

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
COMMUNE DE GINESTAS

N° D2022-08-06

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
de l'AUDE

Arrondissement
de NARBONNE

Domaine :

Administration
Générale

Objet :

Projet « Le jardin des
champs »
Demande de
subvention

Nbre de conseillers

- en exercice	15
- présents	14
- votants	15
- absents	01
- exclus	

**Convocation en date
du : 19/09/2022**

**Affichage en date
du :**

**Publication de la
présente en date
du :**

**CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION
SOUS-PREFECTURE
DE NARBONNE LE :**

**PAR PUBLICATION
LE :**

Séance du Conseil Municipal du 26/09/2022

Le Conseil Municipal de la commune de Ginestas, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Georges COMBES.

Présents : COMBES Georges, LEDOYEN Anne-Sophie , BLANC Eric, GREGOIRE Annick, AGUAS Marie Line, TROCHON Marjolaine, MARTINEZ Christine, HAMMOUDI Bilal, ROCHETTE Justin, RANDRIAMANALINA Nalson, CRESSEND Laurent, PRIOLEAU Karine, CARDONA Delphine
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Lucie VIGNON

Empêchés :

Procurations : Lucie VIGNON à Georges COMBES

Secrétaire : TROCHON Marjolaine

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération du 27 septembre 2021 par laquelle avait été approuvé le projet relatif à la création du « jardin des champs »
Une demande de financement avait été déposée auprès du Grand Narbonne et de la Région.
Il indique que depuis cette date le plan de financement a évolué.
Le montant du projet s'élève aujourd'hui à 80.856,53 € HT
Financé : LEADER : 40.000 € (49,4 %)
Grand Narbonne : 10.000 € (12,4 %)
Auto-financement : 30.856,53 % (38,2 %)

Il demande au conseil d'approuver l'évolution du projet et à l'autoriser à apporter, si nécessaire, toutes modifications au plan de financement

Le Conseil ouï l'exposé de Monsieur le Maire

☐ Approuve l'évolution du projet présenté

☐ Autorise le Maire à apporter toutes modifications au plan de financement, si nécessaire

Fait et délibéré en séance le jour, le mois et l'an ci-dessus et ont, les membres présents, signés au registre. La convocation registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 du C.G.C.T.

Ginestas le 26/09/2022
Georges COMBES
Maire